

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 octobre 2016

**OBJET :**

**Provision pour restes à recouvrer**

**Rapporteur : Mme SAGET  
Délibération n° 13**

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance qu'une provision doit être constituée « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, [...] à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public ».

Par courriel en date du 22 juin 2016, le comptable a adressé à la ville d'Essey-lès-Nancy un état des restes à recouvrer faisant apparaître un solde de 111.217,96 € à la fin de l'exercice 2014, représentant 418 titres émis à l'encontre de plus de 180 débiteurs sur la période 2004-2014.

En raison de la volumétrie importante des restes à recouvrer et à défaut d'analyse de la structure de l'état des restes et d'identification des risques d'insolvabilité par le comptable, il appartient à la collectivité de retenir une méthode statistique pour déterminer le volume des restes à provisionner.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir la méthode statistique de provisionnement suivante :

- 5 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-2 ;
- 10 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-3 ;
- 20 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-4 ;
- 30 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-5 ;
- 60 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-6 ;
- 80 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-7 ;
- 100 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-8 et des

exercices antérieurs.

<b>Exercice</b>	<b>Montant des restes</b>	<b>% provisions</b>	<b>Provisions</b>
2004	28,00 €	100%	28,00 €
2005	1 822,98 €	100%	1 822,98 €
2006	251,07 €	100%	251,07 €
2007	338,30 €	100%	338,30 €
2008	1 169,26 €	100%	1 169,26 €
2009	3 040,25 €	80%	2 432,20 €
2010	26 169,66 €	60%	15 701,80 €
2011	7 867,34 €	30%	2 360,20 €
2012	15 655,29 €	20%	3 131,06 €
2013	27 121,71 €	10%	2 712,17 €
2014	27 754,10 €	5%	1 387,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>111 217,96 €</b>		<b>31 334,74 €</b>

### **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision pour restes à recouvrer de 31.334,74 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à ouvrir en décision modificative de l'exercice 2016, article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 20 octobre 2016.

**Pour Extrait**



**Michel BREUILLE,  
Maire**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Breuille', written over the printed name of the Mayor.

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016**

tenu sous la présidence de  
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	22
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil Municipal le :	07 Octobre 2016
- Convocation distribuée les :	07 Octobre 2016
- Affichage du compte-rendu le :	21 Octobre 2016
- Affichage du procès-verbal le :	09 Décembre 2016

**PRESENTS**

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS**

- MME SIMONNET à M. BREUILLE
- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- MME LEDROIT à MME CADET
- M. MARSON à MME CLAIR
- M. DI TOMMASO à MME DEVOUGE

**EXCUSES**

- M. PROVIN
- MME LANZI

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- M. CAUSERO

**Pour extrait**



**Michel BREUILLE,  
Maire**

